

RÉSERVE NATIONALE DE FAUNE DE LA VALLÉE- WIDGEON

PLAN DE GESTION 2019



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

Canada

Remerciements

Le présent plan de gestion a été élaboré par Ken Summers pour le compte du Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada. Des remerciements sont adressés aux employés qui ont participé à la préparation de ce document ou qui l'ont examiné : Courtney Albert, Ken Brock, Blair Hammond, Barry Smith, Ian Parnell et René McKibbin. Le Service canadien de la faune tient également à remercier la Première Nation katzie, qui a passé en revue le présent document et formulé des commentaires. Nous remercions particulièrement R.W. Butler, B. Fraser, J. Hatfield, R.W. McKelvey, L. Retfalvi et D. Swanston qui ont contribué aux versions antérieures du plan de gestion.

Des exemplaires de ce plan de gestion sont disponibles aux adresses suivantes :

Environnement et Changement climatique Canada

Centre de renseignements à la population

12^e étage, édifice Fontaine

200, boul. Sacré-Cœur

Gatineau (Québec) K1A 0H3

Téléphone : 819-938-3860

Ligne sans frais : 1-800-668-6767

Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

Environnement et Changement climatique Canada — Service canadien de la faune

Région du Pacifique et du Yukon

5421, chemin Robertson

Delta (Colombie-Britannique) V4K 3N2

Site Web sur les aires protégées d'Environnement et Changement climatique Canada :

<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/reserves-nationales-faune.html>

ISBN : 978-0-660-29407-0

N^o cat. : CW66-587/2019F-PDF

Comment citer ce document :

Environnement et Changement climatique Canada. 2019. Plan de gestion de la réserve nationale de faune de la Vallée-Widgeon. Environnement et Changement climatique Canada, Service canadien de la faune, Région du Pacifique et du Yukon, 42 p.

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada

Centre de renseignements à la population

12^e étage, édifice Fontaine

200, boul. Sacré-Cœur

Gatineau (Québec) K1A 0H3

Téléphone : 819-938-3860

Ligne sans frais : 1-800-668-6767

Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

Photo de page couverture : Courtney Albert © Environnement et Changement climatique Canada — Service canadien de la faune

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique Canada, 2019

Also available in English

À propos des aires protégées d'Environnement et Changement climatique Canada et des plans de gestion

Qu'est-ce qu'une aire protégée d'Environnement et Changement climatique Canada?

Environnement et Changement climatique Canada établit des réserves nationales de faune terrestres et marines à des fins de conservation, de recherche et d'interprétation. Les réserves nationales de faune sont créées afin de protéger les oiseaux migrateurs, les espèces en péril ainsi que d'autres espèces sauvages et leur habitat. Les réserves nationales de faune sont établies aux termes de la Loi sur les espèces sauvages du Canada et visent principalement la protection des espèces sauvages. Des refuges d'oiseaux migrateurs sont établis aux termes de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et offrent un refuge pour les oiseaux migrateurs dans le contexte marin et terrestre.

Comment les investissements annoncés au budget de 2018 du gouvernement fédéral ont aidé la gestion et l'expansion des réserves nationales de faune et des refuges d'oiseaux migrateurs d'Environnement et Changement climatique Canada?

Le Fonds de la nature du Canada représente un investissement historique de plus de 1,3M\$ sur 5 ans, qui permettra à Environnement et Changement climatique Canada d'étendre ses réserves nationales de faune et sanctuaires d'oiseaux migrateurs, afin de contribuer aux objectifs de conservation de biodiversité ainsi que d'accroître sa capacité à gérer ses aires protégées.

Environnement et Changement climatique Canada conservera plus d'aires et aura plus de ressources afin de gérer et assurer le suivi des habitats et des espèces qui se trouvent au sein de ses aires protégées.

Quelle est la superficie du réseau d'aires protégées d'Environnement et Changement climatique Canada?

Le réseau d'aires protégées comprend 55 réserves nationales de faune et 92 refuges d'oiseaux migrateurs couvrant plus de 14 millions d'hectares dans toutes les régions du Canada.

Qu'est-ce qu'un plan de gestion?

Un plan de gestion procure un cadre de décision en matière de gestion. Il guide la prise de décision par le personnel d'Environnement et Changement climatique Canada, notamment en ce qui concerne l'émission de permis. La gestion s'effectue de façon à maintenir l'intégrité écologique de l'aire protégée et des attributs pour lesquels celle-ci a été désignée. Environnement et Changement climatique Canada élabore un plan de gestion pour chaque aire protégée en consultation avec les Premières Nations et d'autres parties intéressées.

Un plan de gestion précise les activités autorisées et celles qui ne peuvent être menées qu'en vertu d'un permis. Il peut aussi décrire les améliorations qu'il faut apporter à l'habitat et préciser à quel endroit et à quelle période ces améliorations doivent être faites. Un plan de gestion doit identifier les droits des Autochtones et les pratiques admissibles au titre des accords sur les revendications territoriales. De plus, les mesures prises en vue de la conservation des espèces ne doivent pas être incompatibles avec la législation applicable sur la protection de la faune de la province où se trouve l'aire protégée.

En quoi consiste la gestion d'une aire protégée?

Les activités de gestion comprennent la surveillance des espèces sauvages, la conservation et l'amélioration des habitats fauniques, des inspections régulières, l'application des règlements ainsi que l'entretien des installations et des infrastructures. La recherche est également une importante activité réalisée dans les aires protégées; par conséquent, le personnel d'Environnement et Changement climatique Canada effectue ou coordonne des activités de recherche dans certains sites.

Série de Plans de gestion

Toutes les réserves nationales de faune doivent avoir un plan de gestion. Tous les plans de gestion seront initialement réexaminés cinq ans après leur approbation initiale et, par la suite, tous les dix ans.

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur les aires protégées d'Environnement et Changement climatique Canada, veuillez visiter le site Web du ministère à :

<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/reserves-nationales-faune.html> ou communiquez avec le Service canadien de la faune.

Réserve nationale de faune de la Vallée-Widgeon

La réserve nationale de faune (RNF) de la Vallée-Widgeon est située dans le plus grand marais d'eau douce non endigué du sud-ouest de la Colombie-Britannique. Cette aire protégée fait partie d'un vaste complexe de milieux humides composé des marais endigués de l'aire provinciale de gestion de la faune de Pitt-Addington, de la réserve écologique provinciale Pitt Polder et de la réserve de parc régional du marais Widgeon. La RNF se trouve près de l'un des plus grands deltas inversés du monde, à la décharge du lac Pitt. Le parc provincial Pinecone Burke, qui protège le ruisseau Widgeon et ses sources, borde la RNF de la Vallée-Widgeon au nord et à l'ouest, tandis que la réserve indienne n° 4 de Pitt Lake, de la Première Nation katzie, partage la frontière est.

En 1973, Environnement et Changement climatique Canada a conclu un bail de 99 ans avec l'organisme The Nature Trust of British Columbia (TNTBC)¹ afin d'établir et administrer la RNF de la Vallée-Widgeon aux fins de conservation. La RNF a été mise en place pour protéger l'important complexe de milieux humides utilisé par la sauvagine en migration ou en hivernage. Un nombre considérable de cygnes trompettes, d'oies du Canada non migratrices et d'espèces de canards barboteurs ou plongeurs occupent la région à partir du milieu de l'automne jusqu'au début du printemps. De nombreuses autres espèces d'oiseaux résidents (p. ex. grand héron, martin-pêcheur d'Amérique) et reproducteurs (p. ex. butor d'Amérique, râles) des milieux humides utilisent ou sont susceptibles d'utiliser la RNF.

Les divers habitats de cette petite RNF (125 ha) abriteraient jusqu'à 54 espèces préoccupantes, dont 21 sont inscrites à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du gouvernement fédéral; les autres espèces sont classées à l'échelle provinciale. Les différents habitats sont des chenaux fluviaux à marée et des marécages tributaires ainsi que des tronçons de marais d'eau douce intertidaux, des étangs, des milieux humides herbacés ou arbustifs, des zones de végétation caduque sur les rives des chenaux et à la lisière des forêts, des forêts anciennes de conifères des basses terres puis des forêts de conifères, des forêts de feuillus et des forêts mixtes de seconde venue en terrain élevé.

¹ Initialement, le bail a été signé avec l'organisme National Second Century Fund of British Columbia, qui est devenu plus tard The Nature Trust of British Columbia.

À l'heure actuelle, les mesures de gestion de la RNF de la Vallée-Widgeon consistent principalement à placer des panneaux le long des chenaux fluviaux pour aviser les utilisateurs récréatifs qu'ils se trouvent dans la RNF. Les chenaux sont très populaires auprès des canoteurs et des utilisateurs d'autres embarcations non motorisées, qui font des excursions d'une journée ou qui souhaitent accéder au camping du ruisseau Widgeon dans le parc provincial Pinecone Burke. Ce sont cependant les gens qui s'arrêtent pour pique-niquer ou camper le long des rives du chenal qui présentent la plus grande menace. Les activités autorisées dans la RNF se limitent à l'observation de la faune et au passage d'embarcations non motorisées (p. ex. canots et kayaks) à moins d'une indication contraire ou d'une autorisation par un permis.

Pendant des milliers d'années, la Première Nation katzie a occupé le territoire qui fait maintenant partie de la RNF pour y pratiquer des activités comme la chasse, le piégeage, la pêche et la cueillette ainsi que des activités destinées à des fins sociales et rituelles. Les bassins versants et les zones riveraines environnantes étaient utilisés pour la cueillette de plantes, notamment de l'écorce de cèdre, de baies et, plus particulièrement, de sagittaires à larges feuilles (*Sagittaria latifolia*). Les Katzies chassaient également la sauvagine et de plus petits animaux, en plus de pêcher des poissons anadromes et dulcicoles dans la RNF et ses environs.

Des témoignages oraux, des ethnographies et des résultats d'études archéologiques décrivent l'utilisation du lac Pitt, du cours supérieur de la rivière Pitt, du marécage Widgeon et du lac Widgeon par les Salishs de la côte de la vallée du bas Fraser. Ces sources soulignent l'importance économique et culturelle de cette région pour les Premières Nations.

Il est entendu que le présent plan de gestion ne porte pas atteinte à la protection des droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones du Canada découlant de leur reconnaissance et de leur confirmation au titre de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

Table des matières

1	DESCRIPTION DE L'AIRE PROTÉGÉE.....	1
1.1	CONTEXTE RÉGIONAL	4
1.2	CONTEXTE HISTORIQUE.....	4
1.3	PROPRIÉTÉ DES TERRES	6
1.4	INSTALLATION ET INFRASTRUCTURE	6
2	RESSOURCES ÉCOLOGIQUES.....	7
2.1	HABITATS TERRESTRES ET AQUATIQUES.....	7
2.2	ESPÈCES SAUVAGES.....	8
2.3	ESPÈCES EN PÉRIL	8
2.4	ESPÈCES ENVAHISSANTES.....	11
3	DÉFIS DE GESTION ET MENACES.....	12
3.1	ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES OFFERTES AU PUBLIC.....	12
3.3	PRÉSENCE D'ESPÈCES ENVAHISSANTES	13
4	BUTS ET OBJECTIFS	14
4.1	VISION	14
4.2	BUTS ET OBJECTIFS	14
4.3	ÉVALUATION	14
5	APPROCHES DE GESTION.....	15
5.1	GESTION DE L'HABITAT	17
5.2	GESTION DES ESPÈCES SAUVAGES.....	18
5.2.1	<i>Sauvagine et oiseaux aquatiques.....</i>	18
5.2.2	<i>Espèces en péril</i>	18
5.2.3	<i>Espèces exotiques envahissantes</i>	20
5.3	SUIVI.....	20
5.4	RECHERCHE.....	21
5.5	INFORMATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC	21
6	AUTORISATIONS ET INTERDICTIONS.....	22
6.1	INTERDICTION D'ACCÈS	22
6.2	ACTIVITÉS AUTORISÉES.....	22
6.3	AUTORISATIONS.....	22
6.4	EXCEPTIONS	23
6.5	AUTRES AUTORISATIONS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES	23
7	SANTÉ ET SÉCURITÉ.....	25
8	APPLICATION DE LA LOI	26
9	MISE EN ŒUVRE DU PLAN	27
9.1	EXAMEN DU PLAN DE GESTION.....	27
	MANDATS ET AUTORITÉS DE GESTION	27
10	COLLABORATEURS	28
11	RÉFÉRENCES.....	29
	ANNEXE I : ÉVALUATION DES ESPÈCES INSCRITES AUX ANNEXES 1 OU 3 DE LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL QUI SE TROUVENT OU SONT SUSCEPTIBLES DE SE TROUVER DANS LA RNF DE LA VALLÉE-WIDGEON	31

1 DESCRIPTION DE L'AIRES PROTÉGÉE

Tableau 1 : Informations sur la réserve nationale de faune de la Vallée-Widgeon

Désignation de l'aire protégée	Réserve nationale de faune
Province ou territoire	Colombie-Britannique
Latitude et longitude	Latitude : 49° 22' 8,26" Longitude : 122° 38' 0,34"
Superficie (ha)	125,1 ha
Critères de désignation d'aire protégée (Manuel des aires protégées)	<p>Ce site répond à au moins un aspect des trois critères (Environment Canada, 2015) :</p> <p>1. Oiseaux migrants <i>L'aire abrite une population d'une espèce ou d'une sous-espèce ou d'un groupe d'espèces qui s'y concentre à un moment ou à un autre de l'année.</i> Les concentrations de sauvagine en migration ou en hivernage sont à la fois un critère historique et actuel pour l'établissement de cette RNF.</p> <p>2. Flore et faune sauvages <i>L'aire abrite un assemblage appréciable d'espèces ou de sous-espèces animales ou végétales rares, vulnérables, menacées ou en voie de disparition ou un nombre appréciable d'individus d'une ou plus d'une de ces espèces ou de ces sous-espèces.</i> La présence réelle ou possible, à l'heure actuelle, de 21 espèces inscrites à l'annexe 1 de la LEP ainsi qu'un total de 54 espèces évaluées par le gouvernement fédéral (COSEPAC) ou provincial (liste rouge ou bleue du Conservation Data Centre [CDC], <i>Wildlife Act</i> de la Colombie-Britannique) sont des critères actuels pour le maintien de la RNF.</p> <p>3. Habitats fauniques uniques <i>L'aire constitue un habitat d'espèces sauvages rare ou inhabituel, d'un type particulier dans une certaine région biogéographique.</i> La RNF protège une partie du vaste milieu humide à marée d'eau douce associé au deuxième lac à marée d'eau douce en importance au monde (lac Pitt) ainsi que des zones restantes de forêts matures ou anciennes. Il s'agit à la fois d'un critère historique et actuel pour l'établissement de cette RNF.</p>
Système de classification des aires protégées	Catégorie A — Conservation des espèces ou de leur habitat essentiel et contrôle de l'accès du public (Environment Canada, 2005)
Classification de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)	Catégorie Ia — Réserve naturelle intégrale
Numéro de décret en conseil	1977-2958; modifie le numéro de décret en conseil 1978-1439
Numéro du Répertoire des biens immobiliers fédéraux (RBIF)	Référence : propriété n° 07771
Publication dans la <i>Gazette du Canada</i>	1978
Autres désignations	Propriété de conservation appartenant à The Nature Trust of British Columbia

Importance faunistique et floristique	Il s'agit d'un important complexe d'habitats, surtout pour la sauvagine en hivernage, qui est constitué d'une partie du plus grand marais littoral d'eau douce des basses terres du fleuve Fraser (Ward <i>et al.</i> , 1992), qui comprend : a) 22 % des marais des basses terres de ce fleuve (Ward, 1992), b) de l'aire provinciale de gestion de la faune de Pitt-Addington (endiguée) et c) la réserve écologique Pitt Polder située à proximité.
Espèces envahissantes	Les espèces végétales envahissantes observées dans les marais littoraux d'eau douce adjacents sont la salicaire commune (<i>Lythrum salicaria</i>) et l'alpiste roseau (<i>Phalaris arundinacea</i>) (Ducks Unlimited Canada, 2012; Blackwell, 2006; Gogel et Jedrzejczyk, 1995b). Les espèces animales envahissantes sont la grenouille verte (<i>Lithobates clamitans</i>) et le ouaouaron (<i>Lithobates catesbeianus</i>).
Espèces en péril	Aucun inventaire n'a été effectué dans la RNF, toutefois, à l'heure actuelle, 21 espèces inscrites à l'annexe 1 et une espèce inscrite à l'annexe 3 de la LEP occupent possiblement la réserve.
Organisme de gestion	Service canadien de la faune, Environnement et Changement climatique Canada, Région du Pacifique (le bail de 99 ans conclu avec The Nature Trust of BC a pris effet en 1973).
Accès public et utilisation	Aucune installation destinée au public n'est aménagée, et l'on dissuade le public d'accéder aux sites autres que les chenaux fluviaux à marée qui traversent la RNF. Ces chenaux relèvent de la compétence de la Couronne provinciale. Il est possible d'accéder au site de camping du parc provincial Pinecone Burke, adjacent à la RNF, en canot ou en kayak, en naviguant sur un chenal qui traverse la réserve. On peut également y accéder en passant par la réserve de parc régional du marais Widgeon du Grand Vancouver, le long du chemin Quarry, qui traverse le coin nord-ouest de la RNF vers le site de camping provincial.

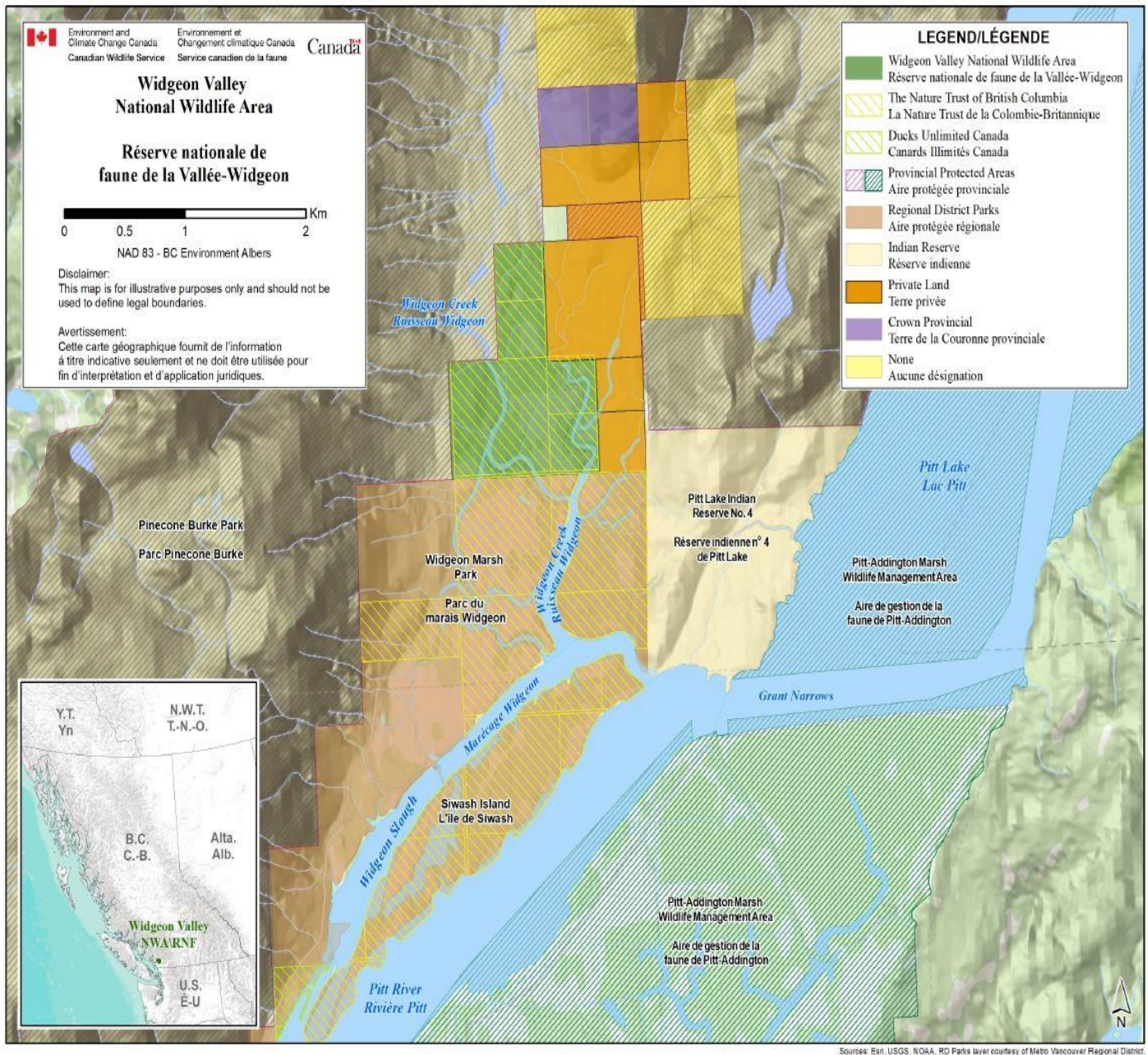


Figure 1. Réserve nationale de faune de la Vallée-Widgeon.

1.1 CONTEXTE RÉGIONAL

La réserve nationale de faune (RNF) de la Vallée-Widgeon, située dans le secteur électoral A de Metro Vancouver, se trouve dans le plus grand marais littoral d'eau douce non endigué des basses terres du Fraser. Une grande partie du marais intertidal restant est protégée par la réserve de parc régional du marais Widgeon de Metro Vancouver Parks; cette partie comprend également des terres appartenant à The Nature Trust of British Columbia (TNTBC) (figure 1). Ces deux aires protégées font partie d'un complexe de milieux humides plus vaste qui inclut aussi les marais endigués de l'aire provinciale de gestion de la faune de Pitt-Addington et la réserve écologique Pitt Polder, des terres agricoles adjacentes et l'un des plus grands deltas inversés au monde, à la décharge du lac Pitt, un rare lac à marée d'eau douce, qui est aussi le plus grand en Amérique du Nord (possiblement le deuxième en importance au monde).

La RNF de la Vallée-Widgeon est composée de zones d'eaux libres, de milieux humides herbacés et arbustifs ainsi que d'habitats riverains de feuillus et de conifères où s'écoule le ruisseau Widgeon depuis les montagnes côtières à l'ouest du lac Pitt jusqu'aux marais intertidaux d'eau douce de la rivière Pitt. Le bassin versant au nord et à l'ouest de la RNF est protégé par le parc provincial Pinecone Burke, tandis que la majorité des marais intertidaux restants au sud sont protégés par la réserve de parc régional du marais Widgeon du Grand Vancouver.

Du milieu de l'automne au début du printemps, la sauvagine en migration et en hivernage utilise largement les chenaux du ruisseau Widgeon ainsi que les marécages adjacents et probablement les étangs ouverts et les milieux humides herbacés inondés. La réserve, bien qu'elle soit dans une région rurale, se trouve dans le district régional de Metro Vancouver où habitent approximativement 2,5 millions de personnes. Même si la perturbation des oiseaux migrateurs causée par les utilisateurs récréatifs est à son plus faible pendant la période de migration et d'hivernage, elle demeure préoccupante, surtout lors des fins de semaine où les conditions météorologiques sont bonnes.

Les tronçons inférieurs du ruisseau Widgeon qui traversent la réserve de parc régional et la RNF se trouvent dans une zone intertidale appartenant à la Couronne provinciale. Ces tronçons sont utilisés par des canoteurs et des kayakistes qui souhaitent accéder au site de camping de Widgeon situé dans le parc provincial Pinecone Burke. Tous les milieux humides et les parties en terrain élevé de la RNF et de la réserve de parc régional sont présentement fermés au public.

1.2 CONTEXTE HISTORIQUE

Les terres où se trouve la RNF de la Vallée-Widgeon appartenaient à deux entreprises forestières avant que la famille Burnett les achète dans les années 1940, puis les revende au TNTBC en 1973. La RNF a été établie la même année, lorsque le TNTBC a loué ces terres à Environnement Canada afin que celles-ci soient « préservées ou aménagées par le locataire en tant que site d'intérêt écologique pour l'usage, la jouissance et le bénéfice de la population britanno-colombienne [traduction] ». À l'époque, ces terres étaient reconnues pour leur importance en tant qu'aire d'hivernage et halte migratoire de la sauvagine.

La *Loi sur les espèces sauvages du Canada* est également entrée en vigueur en 1973. Elle confère au Service canadien de la faune (SCF) un mandat législatif pour étendre son programme sur l'habitat partout au Canada. Le premier plan de gestion de la RNF de la Vallée-Widgeon a été produit par le SCF en 1986 et est mis à jour par le présent plan.

Avant que les Européens s'établissent dans la région à la fin du 19^e siècle, la région du marécage Widgeon était traditionnellement utilisée par la Première Nation katzie, un sous-groupe des Salishs de la côte (site Web de la Première Nation katzie). Le territoire traditionnel revendiqué par les Katzies (q'e'yc'ey) comprend tout le bassin versant de la rivière Pitt, notamment le lac Pitt (sq'nesa?! xa'ce – lac des Katzies) et les tronçons supérieurs et inférieurs de la rivière Pitt (sq'eyc'eya?! sta'?lew – rivière des Katzies), notamment le polder Pitt.

Les ethnographes ont noté au moins dix anciens villages dans le territoire katzie, dont XelXelse'le, sur la rive sud-ouest du lac Pitt près de l'embouchure du marécage Widgeon (réserve indienne n° 4), qui était autrefois un village d'hiver katzie.

Les Katzies pratiquaient une forme d'agriculture sur leur territoire, notamment le long du ruisseau Widgeon, et cultivaient des canneberges et un tubercule semblable à une pomme de terre, la sagittaire à larges feuilles (*Sagittaria latifolia*) (Donald Luxton & Associates, 1998; Spurgeon, 1999). La Première Nation katzie récoltait aussi de l'écorce de cèdre et des baies, chassait la sauvagine et d'autres petits animaux et pêchait des poissons anadromes et dulcicoles dans la RNF et ses environs.

Les Katzies étaient reconnus parmi leurs parents parlant halkomelem et leurs voisins salishs de la côte comme étant les fournisseurs de plusieurs ressources végétales précieuses des milieux humides, notamment la sagittaire à larges feuilles et les canneberges sauvages. L'écorce et les racines du cèdre rouge ainsi que les branches de pruches étaient régulièrement récoltées et servaient à la fabrication d'une grande variété d'outils de chasse, de pêche et de cueillette ainsi qu'à la fabrication de marchandises destinées au commerce. Il était possible d'avoir accès à toutes ces ressources en un ou deux jours de voyage à partir de n'importe lequel des principaux villages katzies. Les visiteurs du territoire katzie avaient accès au village katzie et aux ressources, notamment les colonies de sagittaire à larges feuilles gérées par les Katzies, et pouvaient faire du commerce en passant par les marécages du polder ou en pagayant sur le lac Pitt.

Bien que les mollusques et les crustacés n'aient pas été considérés comme une ressource importante utilisée par les Katzies, des amas coquilliers ont été trouvés dans la région du lac Pitt. Autrefois, le delta actif du fleuve Fraser s'étendait jusqu'à la rivière Pitt. Les prédécesseurs des Katzies auraient donc eu accès aux aliments disponibles dans les zones intertidales marines et estuariennes. La réserve de parc régional du marais Widgeon, au sud de la RNF, protège un site archéologique associé aux Katzies (Cameron *et al.*, 1999). La réserve indienne katzie (réserve indienne n° 4 de Pitt Lake) est située au nord de Grant Narrows, entre le lac Pitt et les marais littoraux du ruisseau Widgeon (figure 1).

1.3 PROPRIÉTÉ DES TERRES

Depuis le 1^{er} octobre 1973, le territoire est géré en tant que RNF au titre d'un bail de 99 ans conclu avec The Nature Trust of British Columbia. Le SCF n'est pas légalement tenu de cogérer la RNF avec TNTBC ou toute autre partie, mais doit respecter l'intention et les restrictions du bail signé avec TNTBC. Cependant, le maintien et l'établissement de partenariats avec TNTBC ainsi qu'avec les propriétaires et les gestionnaires des terres à proximité profitent à la conservation de ce complexe de milieux humides important.

Les terres se trouvent sur le territoire traditionnel revendiqué par la Première Nation katzie (q'e'yc'ey). La désignation de RNF ne s'étend qu'aux droits de surface. Les droits d'exploitation souterraine n'ont pas été enregistrés pour la RNF et demeurent la propriété de la Couronne provinciale. Les chenaux fluviaux à marée appartiennent à la Couronne provinciale jusqu'à la laisse de marée basse. La RNF se trouve à l'extérieur de la zone régie par le Port de Vancouver, dont la compétence se termine sur la rive nord de la rivière Pitt et ne s'étend pas le long du marécage Widgeon et des chenaux du ruisseau.

1.4 INSTALLATION ET INFRASTRUCTURE

Il n'existe aucun sentier ni installation dans la RNF de la Vallée-Widgeon. Des panneaux sont affichés à intervalles réguliers le long des rives du chenal afin d'informer les pagayeurs de l'existence de la RNF et de ses limites.

2 RESSOURCES ÉCOLOGIQUES

Le marais littoral et la végétation riveraine dans la RNF font partie du plus grand marais littoral d'eau douce des basses terres du Fraser et soutiennent diverses espèces sauvages et divers habitats.

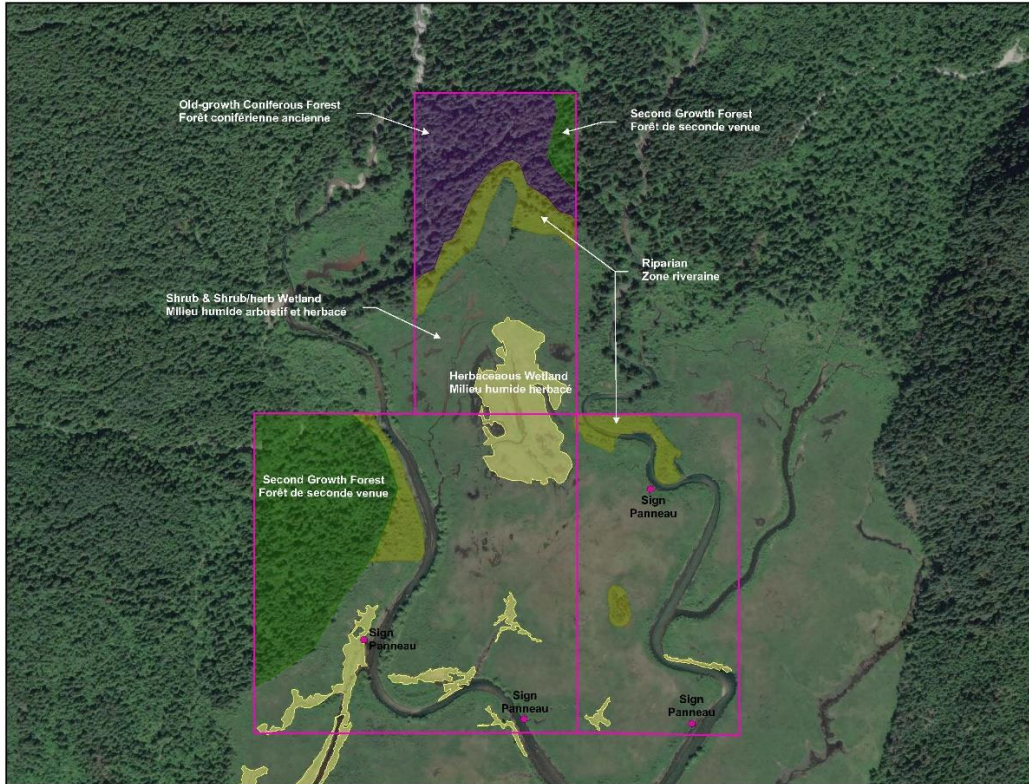


Figure 2. Habitats de milieux humides et terrestres de la RNF.

2.1 HABITATS TERRESTRES ET AQUATIQUES

Il existe cinq habitats de milieux humides et deux habitats terrestres dans la RNF (figure 2). Les habitats de milieux humides sont :

- 1) des marais fluviaux dans des principaux chenaux du ruisseau Widgeon et des marécages à marée;
- 2) des rives de marécages fluviaux et à marée (le type de milieu humide le plus élevé) qui soutiennent des arbustes riverains et, à certains endroits, des arbres;
- 3) des étangs ouverts dispersés à l'intérieur des terres, qui sont souvent reliés à la rivière par les marécages à marée;
- 4) des milieux humides herbacés inondés de façon permanente ou saisonnière autour des étangs ou des marécages;
- 5) de vastes régions arbustives (le plus grand type d'habitat) constituées principalement de la spirée de Douglas (*Spiraea douglasii*), qui s'étend depuis les berges des ruisseaux et des

marécages jusqu'aux milieux humides herbacés. Ce type d'habitat comprend aussi de vastes zones occupées par des communautés mixtes de plantes herbacées et d'arbustes qui empiètent sur l'habitat.

Des types de milieux humides semblables se trouvent dans la réserve de parc régional du marais Widgeon entre la RNF et la rivière Pitt (Blackwell, 2006; Ducks Unlimited Canada, 2012).

Les deux habitats terrestres sont les suivants :

- 1) la forêt coniférienne ancienne (> 250 ans) de sapin de Douglas et de pruche de l'Ouest, située dans les basses terres au nord;
- 2) les forêts de seconde venue d'aulnes, les forêts de sapin de Douglas et de pruche de l'Ouest ou les forêts mixtes (feuillus et conifères) en terrain élevé à l'ouest (Forest Analysis and Inventory Branch, 2013).

Ces forêts sont adjacentes aux forêts en terrain élevé du parc provincial Pinecone Burke et des terres non protégées à l'est et au nord-est.

2.2 ESPÈCES SAUVAGES

Il n'existe aucune documentation systématique sur la présence d'espèces dans la RNF, mais des cartes illustrant la présence de certaines espèces en péril sont accessibles sur les sites Web du Conservation Data Centre de la Colombie-Britannique, d'E-flora et d'E-fauna. On trouve dans le ruisseau Widgeon, six espèces de salmonidés, soit le saumon kéta, le saumon coho, le saumon sockeye, la truite fardée, la truite arc-en-ciel et la truite arc-en-ciel anadrome (B.C. Ministry of Environment, 2013; Gogel et Jedrzejczk, 1995a). Aucune de ces espèces n'est en péril. Il se peut que des esturgeons blancs juvéniles (espèces en voie de disparition inscrite à l'annexe 1 de la LEP) soient présents de façon saisonnière dans les tronçons inférieurs du marécage ou de la rivière à marée de la RNF. L'utilisation la plus connue des chenaux et des marécages de la région par la faune est celle de la sauvagine (p. ex. cygne trompette²) en migration et en hivernage.

2.3 ESPÈCES EN PÉRIL

En date de 2018, 21 espèces inscrites au titre de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) se trouvent ou sont susceptibles de se trouver dans la RNF (tableau 2). Parmi les espèces évaluées par le COSEPAC, 23 occupent ou pourraient occuper la RNF. Certaines des espèces inscrites seraient des espèces de passage rares (p. ex. grizzli, carcajou) ou des prédateurs périodiques (p. ex. autour des palombes). D'autres espèces pourraient être présentes, même si cela est peu probable (p. ex. grenouille maculée de l'Oregon, guillemot marbré nicheur). Toutefois, la plupart des espèces inscrites au tableau 2 pourraient être présentes de façon régulière ou permanente. Selon le SCF, il est hautement prioritaire, pour cette RNF, de mettre à jour les

² Même si certaines espèces de sauvagine et d'autres espèces sauvages occupant la région sont souvent nommées dans diverses sources, les données tirées de relevés à leur sujet sont insuffisantes.

inventaires et les cartes d'occurrence des espèces en péril. En 2016, l'habitat essentiel, tel que défini par la *Loi sur les espèces en péril*, a été désigné pour le guillemot marbré et la musaraigne de Bendire dans la RNF.

Tableau 2. Espèces en péril dans la réserve nationale de faune de la Vallée-Widgeon et les chenaux appartenant à la Couronne.

Noms communs et scientifiques des espèces	Statut			Présence (confirmée, soupçonnée ou probable) ⁴
	Canada		Colombie-Britannique	
	LEP ¹	COSEPAC ²	Classement provincial ³	
Plantes vasculaires				
Grand bident <i>Bidens amplissima</i>	Préoccupante	Préoccupante	Liste bleue	Probable
Poissons				
Esturgeon blanc, population du cours inférieur du fleuve Fraser <i>Acipenser transmontanus</i>	En voie de disparition	Menacée	Liste rouge	Probable
Amphibiens				
Crapaud de l'Ouest <i>Anaxyrus (Bufo) boreas</i> Population non chantante	Préoccupante	Préoccupante	Liste jaune	Probable
Grenouille à pattes rouges du Nord <i>Rana aurora</i>	Préoccupante	Préoccupante	Liste bleue	Probable
Grenouille maculée de l'Oregon <i>Rana pretiosa</i>	En voie de disparition	En voie de disparition	Liste rouge	Soupçonnée
Reptiles				
Tortue peinte de l'Ouest, population de la côte du Pacifique <i>Chrysemys picta bellii</i>	En voie de disparition	Menacée	Liste rouge	Soupçonnée
Tortue peinte de l'Ouest population intramontagnarde — des Rocheuses <i>Chrysemys picta bellii</i>	Préoccupante	Préoccupante	Liste bleue	Introductions soupçonnées
Boa caoutchouc du Nord <i>Charina bottae</i>	Préoccupante	Préoccupante	Liste jaune	Soupçonnée

Noms communs et scientifiques des espèces	Statut			Présence (confirmée, soupçonnée ou probable) ⁴
	Canada		Colombie-Britannique	
	LEP ¹	COSEPA ²	Classement provincial ³	
Oiseaux				
Grand héron de la sous-espèce <i>fannini</i> <i>Ardea herodias fannini</i>	Préoccupante	Préoccupante	Liste bleue <i>Wildlife Act</i> de la C.-B. (nids)	Confirmée (aires d'alimentation) Soupçonnée (aires de nidification)
Autour des palombes de la sous-espèce <i>laingi</i> <i>Accipiter gentilis laingi</i>	Menacée	Menacée	Liste rouge	Soupçonnée
Guillemot marbré <i>Brachyramphus marmoratus</i>	Menacée	Menacée	Liste bleue	Soupçonnée
Pigeon à queue barrée <i>Patagioenas fasciata</i>	Préoccupante	Préoccupante	Liste bleue	Probable
Effraie des clochers <i>Tyto alba</i>	Menacée	Menacée	Liste rouge	Soupçonnée
Hibou des marais <i>Asio flammeus</i>	Préoccupante	Préoccupante	Liste bleue	Soupçonnée
Petit-duc des montagnes de la sous-espèce <i>kennicottii</i> <i>Megascops kennicottii kennicottii</i>	Menacée	Menacée	Liste bleue	Soupçonnée
Engoulevent d'Amérique <i>Chordeiles minor</i>	Menacée	Préoccupante	Liste jaune	Soupçonnée (aires d'alimentation)
Martinet sombre <i>Cypseloides niger</i>	Aucun statut	En voie de disparition	Liste bleue	Soupçonnée (aires de nidification) Probable (aires d'alimentation)
Faucon pèlerin <i>anatum/tundrius</i> <i>Falco peregrinus anatum/tundrius</i>	Préoccupante	Non en péril	Liste rouge	Probable (aires d'alimentation)
Moucherolle à côtés olive <i>Contopus cooperi</i>	Menacée	Préoccupante	Liste bleue	Probable
Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i>	Menacée	Menacée	Liste bleue	Probable (aires d'alimentation)
Mammifères				
Musaraigne de Bendire <i>Sorex bendirii</i>	En voie de disparition	En voie de disparition	Liste rouge	Probable

Noms communs et scientifiques des espèces	Statut			Présence (confirmée, soupçonnée ou probable) ⁴
	Canada		Colombie-Britannique	
	LEP ¹	COSEPAC ²	Classement provincial ³	
Petite chauve-souris brune <i>Myotis lucifugus</i>	En voie de disparition	En voie de disparition	Liste jaune	Confirmée
Ours grizzli <i>Ursus arctos</i> , population de l'Ouest	Préoccupante	Préoccupante	Liste bleue (considérée comme disparue de la province sur une carte de la RNF)	Soupçonnée (espèce de passage rare)

1. *Loi sur les espèces en péril* (LEP) : disparue, disparue du pays, en voie de disparition, menacée, préoccupante, non en péril (évaluée et jugée comme ne risquant pas de disparaître) ou aucun statut (non évaluée) (Site Web d'Environnement et Changement climatique Canada sur les espèces en péril, 2013).
2. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada : les définitions des statuts sont les mêmes que celles de la LEP (COSEWIC, 2015).
3. Classement provincial fondé sur des codes provinciaux, le cas échéant : liste rouge (en voie de disparition ou menacée – *endangered or threatened*), liste bleue (préoccupante – *special concern*) (B.C. Conservation Data Centre, 2013).
4. Présence confirmée, probable ou soupçonnée d'après les données du Conservation Data Centre de la Colombie-Britannique, les données publiées par le COSEPAC et l'évaluation subjective du caractère convenable de l'habitat par rapport aux connaissances actuelles sur les habitats dans la RNF.

2.4 ESPÈCES ENVAHISSANTES

Les espèces envahissantes observées dans la RNF de la Vallée-Widgeon ou ses environs sont la grenouille verte, le ouaouaron, l'alpiste roseau et la salicaire commune (Ducks Unlimited Canada, 2012; Blackwell, 2006; Gogel et Jedrzejczyk, 1995b). D'après des images satellites (Google Earth, octobre 2013) et des visites sur le terrain effectuées par des membres du SCF (mai 2018), l'alpiste roseau occuperait une grande partie des milieux humides herbacés. Dans la mesure du possible, toute espèce envahissante qui perturbe l'écologie naturelle ou qui diminue la valeur du site pour une espèce en péril devrait être contrôlée.

3 DÉFIS DE GESTION ET MENACES

Depuis la rédaction du premier plan de gestion en 1986 (Environment Canada, 1986), les défis de gestion et les menaces pesant sur la RNF de la Vallée-Widgeon ont diminué grâce à l'établissement et à l'expansion de la réserve de parc régional du marais Widgeon du Grand Vancouver, qui est adjacente à la RNF. À l'heure actuelle, les principales menaces sont les activités récréatives, les espèces animales et végétales envahissantes et la succession végétale (de milieux humides à arbustaies). Quant aux défis de gestion, le manque de données précises sur l'utilisation des habitats de la RNF par les espèces sauvages complique la planification détaillée de la gestion.

3.1 ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES OFFERTES AU PUBLIC

Le public utilise davantage la région à des fins récréatives. Une entreprise de location de canots loue des canots à des amateurs de loisirs qui naviguent principalement sur les chenaux du ruisseau Widgeon et passent souvent par la RNF pour se rendre au parc provincial. L'entreprise de location compte environ 60 canots, qui sont généralement loués toute la journée, chaque jour, pendant les longues fins de semaine. Tout au long de l'année, l'entreprise loue régulièrement de six à huit canots par jour. De nombreux autres utilisateurs apportent leur propre embarcation. Les activités de canotage récréatif sont généralement moins fréquentes du milieu de l'automne au début du printemps, moment où l'utilisation des chenaux du ruisseau Widgeon par la sauvagine serait à son maximum.

Lorsque le terrain de camping du parc provincial est complet, certains visiteurs peuvent camper ou faire des feux de camp dans la RNF, qui se trouve à l'extérieur des limites du parc provincial. Cette situation, qui est plutôt rare et à impact potentiel limité, n'est habituellement pas préoccupante. Les membres du SCF qui ont visité les lieux en août 2007, septembre 2013, juillet 2016 et mai 2018 n'ont trouvé que peu de preuves d'activités de camping illégales, et les dommages à l'habitat étaient mineurs. Les voies d'accès publiques vers la RNF ou à l'intérieur de celle-ci sont inexistantes, ce qui réduit au minimum la perturbation des espèces sauvages et de l'habitat.

Pour tenir compte de la croissance démographique régionale et de l'augmentation prévue de l'utilisation de la réserve de parc régional du marais Widgeon par le public, ECCC collaborera avec les gestionnaires fonciers voisins que sont la Première Nation katzie, Metro Vancouver et le ministère des Parcs de la Colombie-Britannique (BC Parks) afin de mieux coordonner la planification et la gestion des activités qui augmenteront l'accès du public.

3.2 MANQUE D'INFORMATION

Le fait qu'il existe peu d'information sur la présence d'espèces et leur utilisation des habitats dans la RNF présente un défi de gestion. Les changements climatiques pourraient avoir des effets sur les espèces sauvages et les habitats de la RNF, mais l'ampleur de ces effets est inconnue. Le manque d'information

s'explique principalement par les difficultés logistiques qui se posent au moment d'accéder à la RNF pour réaliser des inventaires, des activités de surveillance et des projets de recherche. Les sites de la RNF ne sont accessibles qu'en canots, et l'accès est entravé par une épaisse barrière d'arbustes riverains. Des programmes de recherche et de surveillance bien planifiés et rentables seront nécessaires pour relever ce défi de gestion.

3.3 PRÉSENCE D'ESPÈCES ENVAHISSANTES

Les espèces végétales (alpiste roseau et salicaire commune) et animales (grenouille verte et ouaouaron) envahissantes sont courantes dans le paysage environnant. Elles peuvent faire concurrence aux espèces indigènes ou dégrader leur habitat. Les mesures de lutte ou d'éradication de ces espèces nécessiteront une approche coordonnée avec les organismes et les propriétaires fonciers voisins.

3.4 LA SUCCESSION, DE MILIEUX HUMIDES À ARBUSTAIES, DIMINUE LA QUANTITÉ D'HABITATS DE MILIEUX HUMIDES DISPONIBLES POUR LA SAUVAGINE ET CERTAINES ESPÈCES EN PÉRIL

La RNF de la Vallée-Widgeon est petite et sa valeur pour la sauvagine et certaines espèces en péril dépend de la disponibilité d'habitats de milieux humides. La succession végétale dans la RNF entraîne le remplacement des milieux humides par des arbustaies, ce qui limite la quantité d'habitats pour ces espèces. La vitesse de progression de cette succession est inconnue.

4 BUTS ET OBJECTIFS

4.1 VISION

La vision à long terme de la RNF de la Vallée-Widgeon est de conserver ses espèces sauvages et ses ressources en habitat, en mettant l'accent sur l'habitat de la sauvagine et des espèces en péril.

4.2 BUTS ET OBJECTIFS

Les buts et les objectifs écologiques de la RNF de la Vallée-Widgeon qui permettront de réaliser la vision globale de conservation sont les suivants :

Objectif 1 : Conserver ou améliorer un complexe d'habitats de grande qualité pour la sauvagine et d'autres espèces sauvages tributaires des marais en insistant sur la disponibilité d'habitats de halte migratoire et d'hivernage.

Objectif 1.1 : Procéder à une évaluation des inventaires, établir un programme de surveillance et cartographier l'habitat afin de déterminer et de définir l'utilisation de l'habitat par la sauvagine et l'étendue des espèces envahissantes dans le but d'orienter les objectifs de gestion.

Objectif 2 : Conserver ou améliorer les habitats convenables désignés pour les espèces en péril (espèces de l'annexe 1 de la LEP) dans la région.

Objectif 2.1 : Gérer les milieux humides herbacés, les eaux libres et les zones riveraines adjacentes au profit des espèces en péril, et accorder une attention particulière aux espèces visées par des programmes de rétablissement, des plans d'action et des plans de gestion.

Objectif 2.2 : Gérer les milieux humides arbustifs afin de réduire l'empiétement par les forêts et les espèces envahissantes, et d'étendre la superficie des milieux humides herbacés utilisés par les espèces en péril et la sauvagine, le cas échéant et dans la mesure du possible.

Objectif 2.3 : Maintenir et accroître l'étendue actuelle de la forêt ancienne pour le guillemot marbré et le petit-duc des montagnes de la sous-espèce *kennicottii*.

4.3 ÉVALUATION

L'évaluation consistera en un examen annuel des données obtenues dans le cadre des projets de surveillance et de recherche décrits ci-après. Elle servira à établir l'ordre de priorités des mesures et orientera l'allocation de ressources. Le plan de gestion sera examiné cinq ans après son approbation initiale, puis revu et mis à jour tous les dix ans.

5 APPROCHES DE GESTION

La présente section et le tableau qui suit décrivent les approches de gestion prévues pour la RNF de la Vallée-Widgeon. Les mesures de gestion seront déterminées au cours de la planification annuelle du travail et mises en œuvre en fonction des ressources disponibles.

Tableau 3. Approches de gestion pour la RNF de la Vallée-Widgeon

Défis de gestion et menaces	Buts et objectifs	Approches de gestion (activités et niveau de priorité)
<p>Activités récréatives du public (canoteurs et kayakistes)</p>	<p>Objectif 2 : Conserver ou améliorer les habitats convenables désignés pour les espèces en péril (espèces de l'annexe 1 de la LEP) dans la région.</p> <p>Objectif 2.1 : Gérer les milieux humides herbacés, les eaux libres et les zones riveraines adjacentes au profit des espèces en péril, et accorder une attention particulière aux espèces visées par des programmes de rétablissement, des plans d'action et des plans de gestion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la politique d'utilisation des chenaux intertidaux/fluviaux traversant la RNF par le public, en collaboration avec Metro Vancouver Parks, la Division des parcs et des aires protégées du ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique et Pêches et Océans Canada, particulièrement en ce qui concerne l'accès des embarcations, les restrictions concernant les embarcations, le déchargement des armes, la chasse et la pêche afin de garantir un ensemble clair, uniforme et fonctionnel de règlements qui respectent les objectifs généraux de la région du marécage/ruisseau Widgeon pour la conservation et les loisirs. (Priorité 1) • S'assurer que les panneaux de signalisation désignant la RNF sont à jour et en bon état. Installer des panneaux supplémentaires aux endroits appropriés. (Priorité 1) • Installer, en collaboration avec d'autres organismes, des panneaux de signalisation sur les sites d'accès public (p. ex. Grant Narrows) pour informer le public des utilisations permises et interdites. (Priorité 2)
<p>Manque d'information</p>	<p>Objectif 1 : Conserver ou améliorer un complexe d'habitats de grande qualité pour la sauvagine et d'autres espèces sauvages tributaires des marais en insistant sur la disponibilité d'habitats de halte migratoire et d'hivernage.</p> <p>Objectif 1.1 : Procéder à une évaluation des inventaires, établir un programme de surveillance et cartographier l'habitat afin de déterminer et de définir l'utilisation de l'habitat par la sauvagine et l'étendue des espèces envahissantes dans le but d'orienter les objectifs de gestion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des inventaires d'espèces, cartographier l'habitat et encourager les étudiants de niveau postsecondaire à étudier l'habitat et l'écologie des espèces. (Priorités 1 et 2) • Préparer les objectifs de gestion des espèces inscrites à l'annexe 1 de la LEP qui résident dans la RNF pendant une partie de leur cycle vital. (Priorité 2) • Discuter des changements climatiques et de leurs effets sur l'ensemble du marais Widgeon avec les principaux intervenants et propriétaires fonciers adjacents. (Priorité 2)

Défis de gestion et menaces	Buts et objectifs	Approches de gestion (activités et niveau de priorité)
	<p>Objectif 2 : Conserver ou améliorer les habitats convenables désignés pour les espèces en péril (espèces de l'annexe 1 de la LEP) dans la région.</p> <p>Objectif 2.1 : Gérer les milieux humides herbacés, les eaux libres et les zones riveraines adjacentes au profit des espèces en péril, et accorder une attention particulière aux espèces visées par des programmes de rétablissement, des plans d'action et des plans de gestion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des inventaires d'espèces, cartographier l'habitat et encourager les étudiants de niveau postsecondaire à étudier l'habitat et l'écologie des espèces. (Priorités 1 et 2) • Préparer les objectifs de gestion des espèces inscrites à l'annexe 1 de la LEP qui résident dans la RNF pendant une partie de leur cycle vital. (Priorité 2)
Présence d'espèces envahissantes (concurrence aux espèces indigènes ou dégradation de leur habitat)	<p>Objectif 1 : Conserver ou améliorer un complexe d'habitats de grande qualité pour la sauvagine et d'autres espèces sauvages tributaires des marais en insistant sur la disponibilité d'habitats de halte migratoire et d'hivernage.</p> <p>Objectif 1.1 : Procéder à une évaluation des inventaires, établir un programme de surveillance et cartographier l'habitat afin de déterminer et de définir l'utilisation de l'habitat par la sauvagine et l'étendue des espèces envahissantes dans le but d'orienter les objectifs de gestion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des inventaires et cartographier les espèces végétales et animales envahissantes, et prendre des mesures de gestion au besoin. (Priorités 1 et 2)
	<p>Objectif 2 : Conserver ou améliorer les habitats convenables désignés pour les espèces en péril (espèces de l'annexe 1 de la LEP) dans la région.</p> <p>Objectif 2.2 : Gérer les milieux humides arbustifs afin de réduire l'empiétement par les forêts et les espèces envahissantes, et d'étendre la superficie des milieux humides herbacés utilisés par les espèces en péril et la sauvagine, le cas échéant et dans la mesure du possible.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des inventaires et cartographier les espèces végétales et animales envahissantes, et prendre des mesures de gestion au besoin. (Priorités 1 et 2)

Défis de gestion et menaces	Buts et objectifs	Approches de gestion (activités et niveau de priorité)
Succession végétale, de milieux humides à arbustives (diminution de la quantité d'habitats de milieux humides disponibles pour la sauvagine et certaines espèces en péril)	<p>Objectif 2 : Conserver ou améliorer les habitats convenables désignés pour les espèces en péril (espèces de l'annexe 1 de la LEP) dans la région.</p> <p>Objectif 2.2 : Gérer les milieux humides arbustifs afin de réduire l'empiétement par les forêts et les espèces envahissantes, et d'étendre la superficie des milieux humides herbacés utilisés par les espèces en péril et la sauvagine, le cas échéant et dans la mesure du possible.</p>	<ul style="list-style-type: none"> À la suite de la cartographie et de l'évaluation des habitats prendre des mesures de gestion, le cas échéant, pour améliorer les habitats de milieux humides désignés pour les espèces en péril et la sauvagine. (Priorité 3)

¹ Niveau de priorité : 1 (de 0 à 3 ans); 2 (de 4 à 6 ans); 3 (de 7 à 10 ans).

5.1 GESTION DE L'HABITAT

5.1.1. Forêts

Les forêts anciennes de sapin de Douglas et de pruche de l'Ouest ainsi que les forêts d'aulnes de seconde venue en terrain élevé demeureront intactes. Les communications avec les propriétaires fonciers voisins, plus particulièrement le ministère des Parcs de la Colombie-Britannique et Metro Vancouver, qui ont des forêts non protégées semblables, se poursuivront.

5.1.2. Milieux humides

La surveillance et la cartographie de l'habitat sont essentielles pour comprendre l'étendue et les caractéristiques des habitats de milieux humides dans la RNF ainsi que leur évolution dans le temps, qu'elle soit naturelle ou possiblement due aux changements climatiques. Metro Vancouver a cartographié l'habitat à l'intérieur et autour de la réserve de parc régional. Pour ce qui est de l'habitat dans la RNF, les activités de cartographie ont commencé à l'hiver 2017-2018 et s'effectuent au moyen de la technologie des véhicules aériens sans pilote (UAV). La gestion des milieux humides et des prairies visera a) à maintenir les divers habitats de milieux humides existants, b) à restaurer, dans la mesure du possible, le régime hydrologique historique des milieux humides herbacés où des dommages potentiels ont été causés par la succession et l'empiétement par des arbustes et c) à réduire la présence d'espèces exotiques envahissantes ou à éliminer ces espèces.

La gestion de l'habitat dans le but d'appuyer le rétablissement des espèces en péril sera coordonnée avec les activités menées sur les terres avoisinantes et fondée sur les recommandations des programmes de rétablissement, des plans d'action et des plans de gestion applicables qui sont prévus par la LEP. Les effets des perturbations de source humaine sur l'habitat seront surveillés et réduits au minimum grâce à la signalisation, l'éducation, d'autres activités de promotion de la conformité et l'application d'interdictions.

Des mesures de gestion seront prises si l'inventaire et la surveillance continue révèlent la nécessité d'accroître la quantité d'habitat disponible, surtout pour la gestion de la sauvagine ou d'autres espèces de milieux humides.

5.2 GESTION DES ESPÈCES SAUVAGES

La gestion visant à rétablir les espèces en péril sera coordonnée avec les activités menées sur les terres avoisinantes et décrite dans les plans d'action applicables et prévus par la LEP.

La chasse est interdite dans la RNF et la réserve de parc régional, mais elle est permise dans le parc provincial.

Les peuples autochtones (Indiens inscrits et non inscrits, Premières Nations, Inuits et Métis) ont le droit de participer à des activités traditionnelles sur leurs terres ancestrales, ce qui comprend leurs activités traditionnelles de récolte, soit la pêche, la chasse et la cueillette. Au Canada, les droits des Autochtones sont protégés par la *Loi constitutionnelle*.

Les Katzies continuent de pratiquer leurs activités traditionnelles à l'intérieur et autour de la RNF et de l'aire de gestion de la faune de Pitt-Addington. La communauté katzie choisit volontairement de ne pas récolter d'espèces en péril ou préoccupantes dans les aires protégées.

Les lignes directrices générales pour la sauvagine et les oiseaux aquatiques, les espèces en péril et les espèces exotiques envahissantes, sont décrites ci-dessous.

5.2.1 Sauvagine et oiseaux aquatiques

Les objectifs de gestion de la sauvagine et des oiseaux aquatiques seront atteints grâce à des restrictions d'accès et à des mesures de contrôle relatives à la période et au type d'activité. Plus précisément, l'accès du public est restreint et les activités de gestion et de recherche autorisées dans la RNF auront lieu seulement entre les pics de migration de la sauvagine, ce qui évitera de perturber la sauvagine et les oiseaux aquatiques. Si de l'habitat essentiel additionnel d'espèces en péril est désigné dans la RNF, ces objectifs pourraient devoir être modifiés pour tenir compte des exigences légales de protection de l'habitat.

5.2.2 Espèces en péril

Parmi les espèces actuellement inscrites à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril*, 21 occupent ou occuperaient la RNF (annexe A). Les espèces en péril seront gérées de façon intégrée et conforme aux programmes de rétablissement, aux plans d'action et aux plans de gestion. La gestion de l'habitat sera axée sur les écosystèmes afin d'offrir le plus grand avantage possible au plus grand nombre possible d'espèces en péril, et une attention particulière sera accordée aux espèces hautement prioritaires.

Sur les 21 espèces potentiellement présentes dans la RNF, 4 espèces, soit l'esturgeon blanc, la grenouille maculée de l'Oregon, la tortue peinte de l'Ouest (population de la côte du Pacifique) et la

musaraigne de Bendire, sont inscrites comme espèces en voie de disparition. Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) et la Colombie-Britannique ont élaboré un programme de rétablissement de l'esturgeon blanc. Même si la population du cours inférieur du Fraser, qui pourrait être présente dans la RNF, ne figure actuellement pas à la liste de la LEP, le programme de rétablissement du MPO comprend une annexe qui décrit les objectifs de rétablissement de cette population.

Étant donné que peu d'habitats de milieux humides de la grenouille maculée de l'Oregon et de la musaraigne de Bendire sont protégés dans les basses terres du Fraser, la capacité de la RNF à soutenir le rétablissement de ces espèces sera évaluée. La RNF de la Vallée-Widgeon contient une partie de l'habitat essentiel de la musaraigne de Bendire. Pour ce qui est de la grenouille maculée de l'Oregon, aucun individu n'a été observé à proximité de la réserve, mais il se pourrait que de l'habitat convenable pour cette espèce existe dans la RNF. Les programmes de rétablissement de la grenouille maculée de l'Oregon et de la musaraigne de Bendire élaborés par ECCC et la Province de la Colombie-Britannique ont pour objectifs de 1) maintenir les populations existantes de grenouilles maculées de l'Oregon et, dans la mesure du possible, d'en augmenter l'abondance; 2) veiller à ce que la population actuelle de musaraignes de Bendire de la Colombie-Britannique soit maintenue sans perte supplémentaire de populations locales; 3) rétablir les espèces dans leur aire de répartition historique au Canada, là où de l'habitat convenable et/ou de l'habitat de connexion existent toujours, ou là où ils peuvent être restaurés. Si la capacité de la RNF permet de soutenir le rétablissement de l'une ou l'autre de ces deux espèces, un plan de travail distinct sera élaboré et des mesures prioritaires seront mises en œuvre.

La tortue peinte de l'Ouest (population de la côte du Pacifique) est inscrite à la liste des espèces en voie de disparition en raison de la perte importante d'habitats de milieux humides près des grands centres urbains, comme la région du Grand Vancouver. Cette espèce a été observée dans la région, et un programme de rétablissement prévu par la LEP a été élaboré. Des relevés seront effectués dans les milieux humides de la Vallée-Widgeon pour confirmer la présence de la tortue peinte de l'Ouest dans la RNF et, si la présence est confirmée, des activités de gestion seront élaborées conformément aux programmes de rétablissement, aux plans d'action et aux plans de gestion.

Parmi les espèces potentiellement présentes, sept espèces (autour des palombes, guillemot marbré, engoulevant d'Amérique, moucherolle à côtés olive, effraie des clochers, hirondelle rustique, petit duc des montagnes) sont inscrites à l'annexe 1 en tant qu'espèces menacées. Des programmes de rétablissement sont en place pour le guillemot marbré, l'engoulevant d'Amérique et le moucherolle à côtés olive. La RNF contient possiblement des habitats de nidification et d'alimentation pour ces espèces. L'un des habitats convenables pour la nidification du guillemot marbré correspond aux forêts anciennes et matures de la RNF; toutefois, aucune activité de nidification n'a été observée récemment. L'étendue actuelle de la forêt ancienne de la RNF sera maintenue au profit de cette espèce et d'autres espèces. L'autour des palombes est visé par un programme de rétablissement qui fait actuellement l'objet d'un examen par les pairs. La réserve contient

des habitats d'alimentation et de nidification qui pourraient être utilisés par cette espèce. Les programmes de rétablissement du petit-duc des montagnes de la sous-espèce *kennicottii* et de l'effraie des clochers sont en cours de planification.

Les onze autres espèces (grand bident, crapaud de l'Ouest, tortue peinte de l'Ouest [population intramontagnarde — des Rocheuses], grenouille à pattes rouges du Nord, boa caoutchouc du Nord, grand héron, pigeon à queue barrée, hibou des marais, martinet sombre, ours grizzli et faucon pèlerin) sont inscrites en tant qu'espèces préoccupantes. Elles sont toutes visées par des plans de gestion. Les objectifs de gestion de chacune de ces espèces comprennent la protection et/ou la remise en état de l'habitat, la stabilisation et le maintien des populations, et l'atténuation des menaces que posent les prédateurs ou l'utilisation de pesticides.

5.2.3 Espèces exotiques envahissantes

Des espèces exotiques envahissantes ont été observées dans la zone en aval du marécage Widgeon et dans la RNF. Les mesures de gestion des plantes ou des animaux envahissants seront déterminées une fois que les espèces auront été identifiées et que l'importance de leur occurrence aura été déterminée. Les espèces dont la présence est confirmée ou soupçonnée dans la région sont la salicaire commune, l'alpiste roseau, la grenouille verte et le ouaouaron. Outre les mesures de lutte biologique qui se sont montrées efficaces et qui devraient être envisagées, la coupe manuelle permet de gérer la salicaire commune dans une certaine mesure (Hovick et Carson, 2015). Diverses méthodes ont été utilisées pour lutter contre l'alpiste roseau, notamment le brûlage et la lutte mécanique et chimique (Paveglio et Kilbride, 2000; Adams et Galatowitsch, 2006). La faisabilité et l'efficacité relatives de ces mesures de contrôle seront étudiées. La lutte contre la grenouille verte et le ouaouaron dans la RNF faune de la Vallée-Widgeon sera difficile, car la réserve est entourée d'eau douce reliée à divers systèmes de drainage. La lutte contre ces espèces ou leur éradication nécessitera une surveillance continue afin d'empêcher le repeuplement de la zone environnante. Des méthodes de contrôle seront élaborées en consultation et en collaboration avec les gouvernements provinciaux et régionaux ainsi que les Premières Nations qui possèdent ou gèrent les terres entourant la RNF.

5.3 SUIVI

Un suivi efficace et efficient requiert des objectifs clairs et une approche planifiée. Il est nécessaire, pour appuyer les objectifs 1 et 2 (section 4.2), d'assurer le suivi continu de la manière suivante :

1. cartographier la distribution des types d'habitats et la succession végétale au fil du temps;
2. consigner, par type d'habitat, la présence, l'absence et l'abondance saisonnière des espèces en péril et des autres espèces sauvages;
3. consigner l'abondance et la répartition, au fil du temps, des espèces de plantes et d'amphibiens exotiques envahissantes;
4. surveiller l'accès du public, notamment la fréquence et la période d'utilisation de canots et de kayaks à des fins récréatives dans les chenaux, et le passage non autorisé de piétons dans la RNF.

5.4 RECHERCHE

La possibilité d'accorder un permis pour des activités de recherche sera examinée dans les cas où les objectifs de la recherche sont susceptibles de contribuer aux éléments suivants :

1. protection, maintien, remise en état ou amélioration des habitats naturels, plus particulièrement le maintien des milieux humides dans l'état le plus propice possible aux espèces sauvages qui dépendent de ces milieux;
2. rétablissement des espèces en péril ou conservation des oiseaux migrateurs;
3. réduction de la propagation d'espèces envahissantes dans la RNF;
4. évaluation des tendances des populations d'espèces (surtout d'espèces en péril) et des habitats préoccupants.

Pour obtenir un permis afin de mener des recherches dans la RNF de la Vallée-Widgeon et obtenir des instructions quant aux propositions de recherche, veuillez communiquer avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Service canadien de la faune
Région du Pacifique
5421, chemin Robertson
Delta (Colombie-Britannique) V4K 3N2

5.5 INFORMATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

À l'heure actuelle, les renseignements sur la RNF de la Vallée-Widgeon sont disponibles sur le site Web d'Environnement et Changement climatique : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/reserves-nationales-faune/existantes/vallee-widgeon.html>.

La rampe de mise à l'eau et le parc de stationnement situés à Grant Narrows et administrés par la Katzie Cultural Education Society, et le terrain de camping du ruisseau Widgeon, dans le parc provincial Pinecone Burke, sont de bons endroits pour informer davantage le public sur la RNF et les activités autorisées. Le SCF étudiera les possibilités de collaborer avec la Katzie Cultural Education Society, Metro Vancouver Parks et le ministère des Parcs de la Colombie-Britannique aux fins de sensibilisation du public.

6 AUTORISATIONS ET INTERDICTIONS

Dans l'intérêt des espèces sauvages et de leur environnement, les activités humaines sont réduites au minimum et contrôlées dans les RNF grâce à la mise en œuvre du *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*. Ce règlement décrit les activités interdites [paragraphe 3(1)] dans la RNF et prévoit des mécanismes permettant au ministre de l'Environnement et du Changement climatique d'autoriser certaines activités dans les RNF qui sont autrement considérées comme interdites. Le règlement confère également au ministre le pouvoir d'interdire l'accès aux RNF.

Certaines activités sont autorisées dans une RNF si des avis sont publiés dans un journal local ou affichés à l'entrée de la réserve ou à ses limites et sous réserve des conditions desdits avis. Toutes les activités sont interdites dans une RNF, sauf si un avis affiché ou publié les autorise. Toutefois, outre ces avis, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique peut délivrer des permis autorisant certaines activités.

6.1 INTERDICTION D'ACCÈS

En vertu du *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*, le ministre peut publier un avis dans un journal local ou afficher à l'entrée d'une RNF ou à ses limites des avis interdisant l'accès à cette RNF ou à des parties de celle-ci. Ces avis peuvent être affichés lorsque le ministre croit que l'accès pose un problème de santé et de sécurité publiques ou qu'il est susceptible de perturber les espèces sauvages et leur habitat.

Pour la RNF de la Vallée-Widgeon, l'accès par bateau non motorisé est permis. Les activités autorisées et celles qui feront l'objet d'une demande de permis sont décrites ci-après.

6.2 ACTIVITÉS AUTORISÉES

Activités autorisées **sans** restrictions spéciales :

1. observation des espèces sauvages

Activités autorisées **ayant** des restrictions spéciales :

1. utilisation de bateaux : bateaux non motorisés seulement (p. ex. canots et kayaks)

Remarque : En cas d'incompatibilité entre les renseignements présentés dans le présent document et un avis publié ou affiché, l'avis prévaut puisqu'il s'agit de l'instrument juridique autorisant l'activité.

6.3 AUTORISATIONS

Les permis et avis autorisant une activité ne peuvent être délivrés/publicés que si le ministre est d'avis que cette activité constitue de la recherche scientifique liée à la conservation des espèces sauvages ou des habitats, qu'elle est dans l'intérêt des espèces sauvages et de leur habitat ou contribuera à la conservation des espèces sauvages, ou que cette activité est autrement conforme aux critères et au but de création de la RNF énoncés dans le plus récent plan de gestion.

Le ministre peut aussi ajouter aux permis toute condition qu'il estime nécessaire pour atténuer les impacts possibles d'une activité sur les espèces sauvages et leur habitat.

Toutes les demandes de permis ou d'autorisation doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Environnement et Changement climatique Canada
Service canadien de la faune
Région du Pacifique
5421, chemin Robertson
Delta (Colombie-Britannique) V4K 3N2

Les demandes de permis doivent être envoyées à : ec.scfpacpermitscwspacpermits.ec@canada.ca

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez consulter la Politique relative à la délivrance de permis ou à l'autorisation pour la tenue d'activités interdites dans des aires protégées désignées en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et de la *Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* (décembre 2011). Ce document d'Environnement et Changement climatique Canada est disponible sur le site Web des aires protégées

<https://www.canada.ca/fr/services/environnement/conservation/aires-protegees.html>.

6.4 EXCEPTIONS

Les activités suivantes ne nécessiteront ni permis ni autorisation :

- les activités liées à la santé et sécurité publiques ou à la sécurité nationale qui sont autorisées en vertu d'une autre loi du Parlement, ou qui sont autorisées en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* et de la *Loi sur la protection des végétaux* pour protéger la santé des animaux et des végétaux;
- les activités liées à l'entretien de routine des RNF, à la mise en œuvre des plans de gestion et aux activités d'application de la loi menées par un agent ou un employé d'Environnement et Changement climatique Canada.

6.5 AUTRES AUTORISATIONS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES

Selon la nature de l'activité, d'autres autorisations et permis fédéraux ou provinciaux peuvent être nécessaires pour mener une activité dans cette RNF.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau régional de l'autorité fédérale ou provinciale compétente.

Environnement et Changement climatique Canada
Service canadien de la faune
Région du Pacifique
5421, chemin Robertson

Delta (Colombie-Britannique) V4K 3N2

7 SANTÉ ET SÉCURITÉ

Les interventions en cas d'urgence environnementale et d'autres situations d'urgence respecteront le plan d'action établi pour la région du ruisseau Widgeon : la GRC sera le principal point de contact pour la plupart des situations d'urgences.

En cas d'urgence environnementale liée à la RNF, communiquez avec le :
système de notification du Service canadien de la faune, au 1-800-663-3456.

Ou :

Emergency Management British Columbia (gestion des urgences)
Ministère de la Justice
Téléphone : 1-800-663-3456

Tous les efforts raisonnables seront faits pour protéger la santé et la sécurité du public, par exemple en informant adéquatement les visiteurs de tout risque ou danger connu ou appréhendé. En 2009, les Services environnementaux de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ont effectué une évaluation environnementale de phase II du site et n'ont trouvé aucun danger de contamination environnementale à ce moment (URS Canada Inc., 2009). De plus, le personnel d'Environnement et Changement climatique Canada prendra toutes les mesures de précaution raisonnables et nécessaires afin de protéger leur santé et leur sécurité, ainsi que celles de leurs collègues. Toutefois, les visiteurs, y compris les chercheurs et les entrepreneurs, doivent faire tous les efforts raisonnables pour s'informer des risques et des dangers, bien se préparer et être autonomes. Comme les zones sauvages comportent de façon inhérente certains dangers, les visiteurs doivent prendre les mesures de précaution appropriées, étant donné que le personnel d'Environnement et Changement climatique Canada ne patrouille pas régulièrement ni n'offre de services pour la sécurité des visiteurs dans les RNF.

Les incidents ou les urgences peuvent être signalés aux autorités suivantes :

1. Recherche et sauvetage maritime (Garde côtière canadienne) (1-800-463-4393)
2. Programme Report All Poachers and Polluters (RAPP) — signalement des braconniers et des pollueurs (1-877-952-7277)
3. Situation d'urgence environnementale : Environnement et Changement climatique Canada (1-866-283-2333)
4. Situation d'urgence : Services de police (911)
5. Situation non urgente : GRC (604-945-1550)
6. Situation non urgente : Service d'incendie et sauvetage (604-927-6400)

8 APPLICATION DE LA LOI

La gestion des RNF repose sur trois lois et leurs règlements d'application :

- la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et le *Règlement sur les oiseaux migrateurs*;
- la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* et le *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages*;
- la *Loi sur les espèces en péril*.

Les oiseaux migrateurs, leurs nids et leurs œufs sont protégés par la première loi et ses règlements d'application, et les espèces sauvages et leurs habitats dans les RNF sont protégés par le *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages* (voir la section 6.1 du présent document). Ces règlements peuvent être appliqués par n'importe quel agent de la paix.

Comme la RNF est une terre fédérale, les interdictions générales décrites dans la *Loi sur les espèces en péril* (articles 32 et 33) s'appliquent à toutes les espèces figurant à l'annexe 1 en tant qu'espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées. Il est interdit de tuer, de nuire, de harceler, de capturer ou de prendre un individu appartenant à l'une de ces espèces. Si la RNF contient de l'habitat essentiel d'une espèce inscrite à la liste fédérale, une description de cet habitat doit être publiée dans la *Gazette du Canada*. L'article 58 de la *Loi sur les espèces en péril* interdit la destruction de l'habitat essentiel dans la RNF.

L'éducation et la sensibilisation du public favorisent la conformité. Des mesures préventives, telles que l'utilisation stratégique de la signalisation et l'organisation d'activités et d'événements destinés à informer le public, auxquelles s'ajoute une présence sur le terrain, sont susceptibles d'entraîner une réelle conformité. À cet égard, des panneaux de signalisation ont été installés le long des chenaux à marée du ruisseau Widgeon pour informer les utilisateurs qu'ils se trouvent dans la RNF, et l'installation de panneaux supplémentaires pourrait être envisagée.

Le braconnage peut être signalé à la Direction générale de l'application de la loi d'Environnement et Changement climatique Canada au 1-888-569-5656, à la GRC ou au programme Wilderness Watch au 1-877-952-7277.

Les préoccupations relatives à l'application de la loi, telles que définies à la section 3 (Défis de gestion et menaces), comprennent la pratique du camping (sans permis) et l'utilisation d'embarcations motorisées dans la RNF.

9 MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Le plan de gestion sera mis en œuvre sur une période de 10 ans. Les détails de la mise en œuvre du plan seront élaborés au cours du processus annuel de planification conformément aux priorités ministérielles et seront mis en œuvre en fonction des ressources humaines et financières disponibles. L'évaluation de la mise en œuvre du plan aura lieu cinq ans après la publication de celui-ci et sera fondée sur les activités présentées au tableau 4.

Tableau 4. Calendrier de la stratégie de mise en œuvre.

Activité	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Cartographie de l'habitat	x							
Inventaire et cartographie des espèces végétales envahissantes	x							
Inventaire des espèces en péril	x	x	x					
Inventaire des espèces sauvages, y compris la sauvagine et les oiseaux aquatiques	x	x	x					
Inventaire et cartographie des amphibiens envahissants	x							
Cartographie des habitats des espèces en péril			x					
Toute activité de gestion de l'habitat ou des espèces qui peut être définie au cours des étapes précédentes pour la sauvagine, les espèces en péril et les espèces envahissantes				x	x	x	x	x

9.1 EXAMEN DU PLAN DE GESTION

Le Service canadien de la faune examinera et mettra à jour ce plan de gestion en 2022, cinq ans après sa mise en œuvre, et tous les dix ans par la suite. La mise en œuvre du plan fait l'objet d'un examen annuel, comme il est indiqué à la section 4.3.

MANDATS ET AUTORITÉS DE GESTION

Le Service canadien de la faune (Région du Pacifique) d'ECCC, au titre d'un bail de 99 ans signé avec le TNTBC, est responsable de la gestion du site la RNF de la Vallée-Widgeon. Le SCF n'est pas légalement tenu de cogérer la RNF avec TNTBC ou toute autre partie, mais doit respecter l'intention et les restrictions du bail signé avec TNTBC. Cependant, le maintien et l'établissement de partenariats avec TNTBC et les propriétaires et les gestionnaires des terres de la région profitent à la conservation de ce complexe de milieux humides important.

10 COLLABORATEURS

La collaboration avec les organismes locaux et les organisations sectorielles à la protection et à la conservation des espèces sauvages et de leurs habitats dans la RNF sera favorisée.

Par exemple, des collaborations pourraient être établies ou poursuivies avec des universités et des centres de recherche pour combler les lacunes dans les connaissances scientifiques; avec la Colombie-Britannique pour mettre en œuvre des mesures de rétablissement des espèces en péril, surtout celles relevant de la compétence provinciale; avec des organisations non gouvernementales et des autorités municipales pour sensibiliser davantage le public aux objectifs de la RNF. Les principaux organismes susceptibles de collaborer ou d'avoir un intérêt dans la gestion de la RNF de la Vallée-Widgeon sont les suivants :

1. The Nature Trust of British Columbia;
2. la Première Nation katzie;
3. le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique (BC Parks) — ou l'une de ses désignations ou l'un de ses successeurs;
4. Metro Vancouver Parks;
5. le Centre for Wildlife Ecology de l'Université Simon Fraser;
6. l'Université de la Colombie-Britannique;
7. d'autres universités, collèges et institutions d'éducation postsecondaire de la Colombie-Britannique.

11 RÉFÉRENCES

- Adams, C. R. et Galatowitsch, S. M. 2006. Increasing the Effectiveness of Reed canary grass (*Phalaris arundinacea* L.) Control in Wet Meadow Restorations. *Restoration Ecology*, 14: 441–451.
- B.C. Conservation Data Centre. 2013. BC Species and Ecosystems Explorer. B.C. Minist. of Environ. Victoria, B.C. <http://a100.gov.bc.ca/pub/eswp/> (consulté le 23 octobre 2018). [Situation des espèces en péril et données connexes, y compris tous les liens vers les cartes et les rapports du CDC.]
- B.C. Ministry of Environment. 2013. Habitat Wizard. <http://www.env.gov.bc.ca/habwiz/>.
- Blackwell, BA. 2006. Regional Parks Terrestrial Ecosystem Mapping species Atlas: Widgeon Marsh Reserve. Prepared for Greater Vancouver Regional District [now MVRD] Parks.
- Cameron, E, S. Doornbos, N. McKenzie, A. Plautz, J. Salter, J. Turner. 1999. A Park Management Proposal for the Widgeon Valley. Univ. of B.C. Faculty of Forestry, Student Report.
- Canadian Oregon Spotted Frog Recovery Team. 2012. Recovery strategy for the Oregon Spotted Frog (*Rana pretiosa*) in British Columbia. Prepared for the B.C. Ministry of Environment, Victoria, BC. 59 p.
- COSEWIC. 2015. COSEWIC assessment and status report on the Northern Red-legged Frog *Rana aurora* in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa. xii + 69 pp. (www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default_e.cfm). [Également disponible en français : COSEPAC. 2015. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la grenouille à pattes rouges du Nord (*Rana aurora*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xiii + 78 p. (www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default_f.cfm.)]
- Donald Luxton & Associates. 1998. *History of the Katzie People*. “The Heritage Resources of Maple Ridge”. Prepared for the Corporation of the District of Maple Ridge. <http://eire.ca/history/heritage/hist1.html>.
- Ducks Unlimited Canada. 2012. Widgeon-Edward Property Ecogift Baseline. 26 p.
- Environment Canada. 2015. Recovery Strategy for the Oregon Spotted Frog (*Rana pretiosa*) in Canada. Species at Risk Act Recovery Strategy Series. Environment Canada, Ottawa. 23 p. [Également disponible en français : Environnement Canada. 2015. Programme de rétablissement de la grenouille maculée de l’Oregon (*Rana pretiosa*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril. Environnement Canada, Ottawa. 24 p. + Annexe.]
- Environment Canada Species at Risk Website. Consulté en décembre 2018. <https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/species-risk-public-registry.html>. [Également disponible en français : Registre public des espèces en péril. Environnement et Changement climatique Canada. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html>.]

- Environment Canada. 2005. Environment Canada Protected Areas Manual. Habitat Conservation Division Canadian Wildlife Service Environment Canada, Hull, Quebec. [Également disponible en français : Environnement Canada. 2005. Guide des aires protégées d'Environnement Canada. Division de la conservation des habitats, Service canadien de la faune, Environnement Canada. Hull (Québec).]
- Environment Canada. 1986. Management Plan, Widgeon Valley National Wildlife Area. Canadian Wildlife Service, Pacific and Yukon Region. 29 p.
- Gogel, Andrew et Mac Jedrzejczk. 1995a. Widgeon Marsh Regional Park Reserve Study: Adult Salmon Enumeration Studies in Widgeon, Stuart, and Beaver Creeks and Stuart Creek Discharge. B.C. Inst. of Tech. Fish Wildlife and Recreation Program, Student Report.
- Gogel, Andrew, Mac Jedrzejczyk. 1995b. Widgeon Marsh Regional Park Reserve Study: Meadow and Forest Bird Study. B.C. Inst. of Tech. Fish Wildlife and Recreation Program, Student Report.
- Hovick, S.M. et Carson, W.P. 2015. Tailoring biocontrol to maximize top-down effects: on the importance of underlying site fertility. *Ecological Applications*. Vol.25 (1), p.125-139.
- Site Web de la Première Nation katzie. Consulté le 5 novembre 2013. <https://www.katzie.org/>.
- Paveglio, F.L. et Kilbride, K.M. 2000. Response of Vegetation to Control of Reed Canarygrass in Seasonally Managed Wetlands of Southwestern Washington. *Wildlife Society Bulletin (1973-2006)* 28 (3): 730-740.
- Spurgeon, Terry. 1999. Wapato in Katzie Traditional Territory. SFU Archaeology: <http://www.sfu.ca/archaeology-old/museum/peb/wapato1.html>.
- URS Canada Ltd. 2009. Phase I and Preliminary Phase II Environmental Site Assessment Widgeon Valley National Wildlife Area Maple Ridge, British Columbia. Prepared for Public Works and Government Services Canada Environmental Services, Pacific Region. 31 p.
- Ward, Peggy. 1992. Wetlands of the Fraser Lowland, 1989: Summary Report. Technical Report Series No. 156. Canadian Wildlife Service, Pacific and Yukon Region, British Columbia. 36 p.
- Ward, P, K Moore, R Kistriz. 1992. Wetlands of the Fraser Lowland, 1989: An Inventory. Can. Wildl. Serv. Tech. Rept. Ser. No. 146. Pac. and Yukon Reg. 216 p.

**ANNEXE I : ÉVALUATION DES ESPÈCES INSCRITES AUX ANNEXES 1
OU 3 DE LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL QUI SE
TROUVENT OU SONT SUSCEPTIBLES DE SE TROUVER DANS
LA RNF DE LA VALLÉE-WIDGEON³**

Espèces	Statut	Programme de rétablissement/plan de gestion	PR	PG	PA	Liens
En voie de disparition						
Esturgeon blanc, population du cours inférieur du fleuve Fraser <i>Acipenser transmontanus</i>	<p>LEP : Aucune désignation</p> <p>COSEPAC : Menacée (2013)</p> <p>Liste de la C.-B. : Rouge</p> <p>Classement provincial : S1S2 (2018)</p>	Programme de rétablissement, Pêches et Océans Canada (2014)	POC (2014)			<p>Profil d'espèce — Esturgeon blanc</p> <p>Énoncé de réaction — Esturgeon blanc</p> <p>Programme de rétablissement — MPO (ne traite pas de la population du cours inférieur du fleuve Fraser)</p>
Grenouille maculée de l'Oregon <i>Rana pretiosa</i>	<p>LEP : En voie de disparition (2003)</p> <p>COSEPAC : En voie de disparition (2011)</p> <p>Liste de la C.-B. : Jaune</p> <p>Classement provincial : S1 (2016)</p>	<p>Programme de rétablissement, Environnement et Changement climatique Canada (2015)</p> <p>Programme de rétablissement, ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique (2012)</p>	<p>ECCC (2015)</p> <p>C.-B. (2012)</p>			<p>Profil d'espèce — Grenouille maculée de l'Oregon</p> <p>Programme de rétablissement — ECCC</p> <p>Programme de rétablissement — C.-B.</p> <p>Énoncé de réaction — Grenouille maculée de l'Oregon</p>

³ Site Web d'Environnement Canada sur les espèces en péril (2019) et Conservation Data Centre de la Colombie-Britannique (2013).

Espèces	Statut	Programme de rétablissement/plan de gestion	PR	PG	PA	Liens
Tortue peinte de l'Ouest, population de la côte du Pacifique <i>Chrysemys picta bellii</i>	<p>LEP : En voie de disparition (2007)</p> <p>COSEPAC : Menacée (2016)</p> <p>Liste de la C.-B. : Rouge</p> <p>Classement provincial : S1S2 (2018)</p>	<p>Programme de rétablissement, Environnement et Changement climatique Canada (2018)</p> <p>Programme de rétablissement, ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique (2016)</p>	<p>ECCC (2018)</p> <p>C.-B. (2016)</p>			<p>Profil d'espèce — Tortue peinte de l'Ouest Population de la côte du Pacifique</p> <p>Énoncé de réaction — Tortue peinte de l'Ouest</p> <p>Programme de rétablissement — ECCC</p> <p>Programme de rétablissement — C.-B.</p>
Musaraigne de Bendire <i>Sorex bendirii</i>	<p>LEP : En voie de disparition (2007)</p> <p>COSEPAC : En voie de disparition (2016)</p> <p>Liste de la C.-B. : Rouge</p> <p>Classement provincial : S2 (2015)</p>	<p>Programme de rétablissement, Environnement et Changement climatique Canada (2014)</p> <p>Programme de rétablissement, ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique (2009)</p>	<p>ECCC (2014)</p> <p>C.-B. (2009)</p>			<p>Profil d'espèce — Musaraigne de Bendire</p> <p>Programme de rétablissement — ECCC</p>

Espèces	Statut	Programme de rétablissement/plan de gestion	PR	PG	PA	Liens
Petite chauve-souris brune <i>Myotis lucifugus</i>	<p>LEP : En voie de disparition (2014)</p> <p>COSEPAC : En voie de disparition (2013)</p> <p>Liste de la C.-B. : Jaune</p> <p>Classement provincial : S4 (2015)</p>	Programme de rétablissement, Environnement et Changement climatique Canada (2015)				<p>Profil d'espèce — Petite chauve-souris brune</p> <p>Programme de rétablissement — ECCC</p> <p>Énoncé de réaction — Petite chauve-souris brune</p>
Menacée						
Autour des palombes de la sous-espèce <i>laingi</i> <i>Accipiter gentilis laingi</i>	<p>LEP : Menacée (2003)</p> <p>COSEPAC : Menacée (2013)</p> <p>Liste de la C.-B. : Rouge</p> <p>Classement provincial : S2 (2010)</p>	<p>Programme de rétablissement, Environnement et Changement climatique Canada (2017)</p> <p>Programme de rétablissement, ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique (2008)</p> <p>Plan de gestion, ministère des Forêts, des Terres et de l'Exploitation des ressources naturelles de la Colombie-Britannique (2013)</p>	<p>ECCC (2017)</p> <p>C.-B. (2008)</p>	C.-B. (2013)		<p>Profil d'espèce — Autour des palombes de la sous-espèce <i>laingi</i></p> <p>Énoncé de réaction — Autour des palombes de la sous-espèce <i>laingi</i></p> <p>Programme de rétablissement — ECCC</p> <p>Plan de gestion - FLNRO (en anglais seulement)</p>

Espèces	Statut	Programme de rétablissement/plan de gestion	PR	PG	PA	Liens
Guillemot marbré <i>Brachyramphus marmoratus</i>	<p>LEP : Menacée (2003)</p> <p>COSEPAC : Menacée (2012)</p> <p>Liste de la C.-B. : Bleue</p> <p>Classement provincial : S3B, S3N (2015)</p>	Environnement et Changement climatique Canada (2014)	ECCC (2014)		ECCC (2016, 2017, 2018)	<p>Profil d'espèce — Guillemot marbré</p> <p>Programme de rétablissement — ECCC</p> <p>Plans d'action — ECCC</p> <p>Énoncé de réaction — Guillemot marbré</p>
Effraie des clochers <i>Tyto alba</i>	<p>LEP : Menacée (2018)</p> <p>COSEPAC : Menacée (2010)</p> <p>Liste de la C.-B. : Rouge</p> <p>Classement provincial : S2 (2015)</p>	Plan de rétablissement, ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique (2014).	C.-B. (2014)			<p>Profil d'espèce — Effraie des clochers</p> <p>Énoncé de réaction — Effraie des clochers</p> <p>Plan de rétablissement – C.-B. (en anglais seulement)</p>

Espèces	Statut	Programme de rétablissement/plan de gestion	PR	PG	PA	Liens
Petit-duc des montagnes de la sous-espèce <i>kennicottii</i> <i>Megascops kennicottii kennicottii</i>	<p>LEP : Menacée (2005)</p> <p>COSEPAC : Menacée (2012)</p> <p>Liste de la C.-B. : Bleue</p> <p>Classement provincial : S2S3 (2017)</p>	Plan de rétablissement, ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique (2013)	C.-B. (2013)			<p>Profil d'espèce — Petit-duc des montagnes de la sous-espèce <i>kennicottii</i></p> <p>Énoncé de réaction — Petit-duc des montagnes de la sous-espèce <i>kennicottii</i></p> <p>Plan de rétablissement – C.-B.</p> <p>Énoncé de réaction — Petit-duc des montagnes de la sous-espèce <i>kennicottii</i></p>
Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i>	<p>LEP : Menacée (2017)</p> <p>COSEPAC : Menacée (2011)</p> <p>Liste de la C.-B. : Bleue</p> <p>Classement provincial : S3S4B (2015)</p>					<p>Profil d'espèce — Hirondelle rustique</p> <p>Énoncé de réaction — Hirondelle rustique</p>

Espèces	Statut	Programme de rétablissement/plan de gestion	PR	PG	PA	Liens
Engoulevent d'Amérique <i>Chordeiles minor</i>	<p>LEP : Menacée (2010)</p> <p>COSEPAC : Préoccupante (2018)</p> <p>Liste de la C.-B. : Jaune</p> <p>Classement provincial : S4B (2015)</p>	Programme de rétablissement, Environnement et Changement climatique Canada (2016)	ECCC (2016)		ECCC (2018)	<p>Profil d'espèce — Engoulevent d'Amérique</p> <p>Programme de rétablissement — Engoulevent d'Amérique</p> <p>Plan d'action visant des espèces multiples la réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf</p> <p>Énoncé de réaction — Engoulevent d'Amérique</p>
Moucherolle à côtés olive <i>Contopus cooperi</i>	<p>LEP : Menacée (2010)</p> <p>COSEPAC : Préoccupante (2018)</p> <p>Liste de la C.-B. : Bleue</p> <p>Classement provincial : S3S4B (2015)</p>	Programme de rétablissement, Environnement et Changement climatique Canada (2016).	ECCC (2016)		ECCC (2018)	<p>Profil d'espèce — Moucherolle à côtés olive</p> <p>Programme de rétablissement — ECCC</p> <p>Plan d'action visant des espèces multiples la réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf</p> <p>Énoncé de réaction — Moucherolle à côtés olive</p>

Espèces	Statut	Programme de rétablissement/plan de gestion	PR	PG	PA	Liens
Préoccupante						
Grand bident <i>Bidens amplissima</i>	LEP : Préoccupante (2003) COSEPAC : Préoccupante (2001) Liste de la C.-B. : Bleue Classement provincial : S3 (2015)	Plan de gestion, Environnement et Changement climatique Canada (2015)		ECCC (2015)		Profil d'espèce — Grand bident Plan de gestion — ECCC
Crapaud de l'Ouest <i>Anaxyrus (Bufo) boreas</i>	LEP : Préoccupante (2018) COSEPAC : Préoccupante (2012) Liste de la C.-B. : Bleue Classement provincial : S4 (2016)	Plan de gestion, Environnement et Changement climatique Canada (2016).		ECCC (2016)		Profil d'espèce — Crapaud de l'Ouest Plan de gestion — ECCC Énoncé de réaction — Crapaud de l'Ouest

Espèces	Statut	Programme de rétablissement/plan de gestion	PR	PG	PA	Liens
Tortue peinte de l'Ouest population intramontagnarde — des Rocheuses <i>Chrysemys picta bellii</i>	<p>LEP : Préoccupante (2007)</p> <p>COSEPAC : Préoccupante (2016)</p> <p>Liste de la C.-B. : Bleue</p> <p>Classement provincial : S3 (2018)</p>	<p>Plan de gestion, ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique (2017)</p> <p>Plan de gestion, Environnement et Changement climatique Canada (2018)</p>		ECCC (2018) C.-B. (2017)		<p>Profil d'espèce — Tortue peinte de l'Ouest Population intramontagnarde — des Rocheuses</p> <p>Plan de gestion — ECCC</p> <p>Énoncé de réaction — Tortue peinte de l'Ouest, Population intramontagnarde — des Rocheuses</p>
Grenouille à pattes rouges du Nord <i>Rana aurora</i>	<p>LEP : Préoccupante (2005)</p> <p>COSEPAC : Préoccupante (2015)</p> <p>Liste de la C.-B. : Bleue</p> <p>Classement provincial : S3 (2016)</p>	<p>Plan de gestion, ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique (2015)</p> <p>Plan de gestion, Environnement et Changement climatique Canada (2017)</p>		ECCC (2017) C.-B. (2015)	ECCC (2017)	<p>Profil d'espèce — Grenouille à pattes rouges du Nord</p> <p>Plan de gestion — ECCC</p> <p>Plan de gestion — C.-B.</p> <p>Énoncé de réaction — Grenouille à pattes rouges du Nord</p>

Espèces	Statut	Programme de rétablissement/plan de gestion	PR	PG	PA	Liens
Boa caoutchouc du Nord <i>Charina bottae</i>	<p>LEP : Préoccupante (2005)</p> <p>COSEPAC : Préoccupante (2016)</p> <p>Liste de la C.-B. : Jaune</p> <p>Classement provincial : S4 (2018)</p>	<p>Plan de gestion, Environnement et Changement climatique Canada (2017)</p> <p>Plan de gestion, ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique (2015)</p>		<p>ECCC (2017)</p> <p>C.-B. (2015)</p>		<p>Profil d'espèce - Boa caoutchouc du Nord</p> <p>Plan de gestion — ECCC</p> <p>Plan de gestion – C.-B.</p> <p>Énoncé de réaction – Boa caoutchouc du Nord</p>
Grand héron de la sous-espèce <i>fannini</i> <i>Ardea herodias fannini</i>	<p>LEP : Préoccupante (2010)</p> <p>COSEPAC : Préoccupante (2008)</p> <p>Liste de la C.-B. : Bleue</p> <p>Classement provincial : S2S3B, S4N (2018)</p>	<p>Plan de gestion, Environnement et Changement climatique Canada (2017)</p>		<p>ECCC (2017)</p>		<p>Profil d'espèce — Grand Héron de la sous-espèce <i>fannini</i></p> <p>Plan de gestion — ECCC</p> <p>Énoncé de réaction — Grand Héron de la sous-espèce <i>fannini</i></p>

Espèces	Statut	Programme de rétablissement/plan de gestion	PR	PG	PA	Liens
Pigeon à queue barrée <i>Patagioenas fasciata</i>	<p>LEP : Préoccupante (2011)</p> <p>COSEPAC : Préoccupante (2008)</p> <p>Liste de la C.-B. : Bleue</p> <p>Classement provincial : S3S4 (2015)</p>	Plan de gestion, Environnement et Changement climatique Canada (2016)		ECCC (2016)		<p>Profil d'espèce — Pigeon à queue barrée</p> <p>Plan de gestion — ECCC</p> <p>Énoncé de réaction — Pigeon à queue barrée</p>
Hibou des marais <i>Asio flammeus</i>	<p>LEP : Préoccupante (2012)</p> <p>COSEPAC : Préoccupante (2008)</p> <p>Liste de la C.-B. : Bleue</p> <p>Classement provincial : S3B, S2N (2015)</p>	Plan de gestion, Environnement et Changement climatique Canada (2018)		ECCC (2018)		<p>Profil d'espèce — Hibou des marais</p> <p>Plan de Gestion — ECCC</p> <p>Énoncé de réaction — Hibou des marais</p>

Espèces	Statut	Programme de rétablissement/plan de gestion	PR	PG	PA	Liens
Faucon pèlerin <i>anatum/tundrius</i> <i>Falco peregrinus</i> <i>anatum</i>	<p>LEP : Préoccupante (2012)</p> <p>COSEPAC : Non en péril (2017)</p> <p>Liste de la C.-B. : Red</p> <p>Classement provincial : S2 (2011)</p>	Plan de gestion, Environnement et Changement climatique Canada (2017)		ECCC (2017)		<p>Profil d'espèce — Faucon pèlerin</p> <p>Plan de gestion — ECCC</p> <p>Énoncé de réaction — Faucon pèlerin</p>
Ours grizzli <i>Ursus arctos</i> , population de l'Ouest	<p>LEP : Préoccupante (2018)</p> <p>COSEPAC : Préoccupante (2012)</p> <p>Liste de la C.-B. : Bleue</p> <p>Classement provincial : S3 (2015)</p>					<p>Profil d'espèce — Ours grizzli Population de l'Ouest</p> <p>Énoncé de réaction — Ours grizzli</p>

Espèces	Statut	Programme de rétablissement/plan de gestion	PR	PG	PA	Liens
Martinet sombre <i>Cypseloides niger</i>	<p>LEP : Aucune désignation</p> <p>COSEPAC : En voie de disparition (2015)</p> <p>Liste de la C.-B. : Bleue</p> <p>Classement provincial : S2S3B (2015)</p>					<p>Profil d'espèce — Martinet sombre</p> <p>Énoncé de réaction — Martinet sombre</p>